

## CHSCT extraordinaire du 20 janvier 2021

### Impact sur les conditions de travail des personnels de la gestion des élèves perturbateurs et/ou à besoins éducatifs particuliers

*Ce CHSCT extraordinaire se tient à la demande de la FSU, par un avis voté à l'unanimité de toutes les OS (Organisations Syndicales)*

*En effet, de très nombreuses fiches SST sont remontées chaque année par les collègues sur cette problématique, alors que l'école inclusive se développe sans donner aux collègues les moyens nécessaires.*

Présent.es :

Madame la DASEN, Mr Bouttier (SG), M. Jacques, Dr Goyec, Mrs Brault et Bock, Inspecteurs ASH et adaptation, M. Martinez (Conseiller de prévention), les 4 OS : FSU , Sud, FO, Sgen-Cfdt.

#### Présentation du cadre : prévention des risques professionnels physiques et psychologiques

Depuis septembre 2020 : 20 fiches sur cette problématique, concernant 13 écoles différentes.

Il existe 3 niveaux de risque :

- Prévention primaire > éliminer les risques à la source. Sinon, les réduire
- Prévention secondaire > mesures de protection face au risque
- Prévention tertiaire > réduire les troubles suite à l'exposition à des risques qui n'ont pas pu être évités.

La réponse de la DASEN à l'avis déposé par les OS indiquait « élèves à besoins éducatifs particuliers » alors que nous avons demandé « élèves perturbateurs ».

*Cela nous a interrogé car c'est un problème si le cadre de nos interrogations doit s'y limiter ?!*

Administration : ce sont bien les élèves perturbateurs sur les conditions de travail des personnels.

FSU : Il ne s'agit donc pas seulement de l'inclusion.

Adm : L'Ecole bienveillante et inclusive ne concerne pas seulement les élèves à besoins éducatifs particuliers, mais l'ensemble des élèves.

*Il était important pour nous de bien interroger le cadre de réflexion car la réponse à notre avis pouvait être interprétée de plusieurs manières. Simple erreur de formulation de la part de l'administration ?...*

#### Les problèmes qui se posent :

-Mutualisation des moyens dans le cadre des PIAL sur fonds de manque de moyens

PIAL > La mutualisation des AVS avec réduction du temps d'accompagnement effectif / et mutualisations sur plusieurs établissements a des incidences sur leurs conditions de travail et sur celles des enseignants.

OS : Le déficit d'accompagnement par les ASH diminue l'efficacité de la prise en charge des élèves. Qui deviennent encore plus perturbateurs.

OS : Question des personnels qui sont victimes d'agression, y compris par les familles. La problématique des élèves perturbateurs est devenue ingérable.

Personne n'a choisi ces métiers pour aller travailler en ayant peur.

Adm : Les notifications de prise en charge CDAPH ont considérablement augmenté.

OS : Augmentation des notifications, mais diminution du nombre d'heures effectives d'accompagnement de chaque élève.

Autre OS : Lorsqu'on est en phase 2 et que tous les moyens ont été utilisés, quoi faire ?

FSU : Les élèves notifiés sont en augmentation, les actes de violence augmentent aussi. Tous les enseignants vont être confrontés au cours de leur carrière à cette problématique.

-Manque de formation des collègues pour faire face à ces situations (formation initiale et continue des collègues)

- Question de la protection fonctionnelle des enseignant.es victimes d'agression de la part de ces élèves. *(Cette question est abordée dans le Guide académique sur les élèves perturbateurs et/ou violents qui va sortir)*

### **Réponses des IEN ASH et IEN Adaptation:**

- Il ne faut pas nier la difficulté de gestion face à certains élèves. De plus en plus d'élèves sont difficilement gérables.  
*Et l'impact est de plus en plus important sur les conditions de travail.*
- 2 profils :
  - Eleves en situation de handicap avec troubles du comportements
  - Eleves perturbateurs – Troubles des conduites
- Au niveau académique, initialisation d'un réseau de personnes ressources qui est en construction actuellement.
- Des formations en lien avec cette thématique vont être proposées. Il est nécessaire d'armer les équipes sur cette question.
  - INSPE : module école inclusive (n'existait pas jusqu'à présent). En formation initiale, les gestes professionnels sont à construire.
  - Animations pédagogiques : la circonscription ASH a proposé des formations sur ce thème : 3 modules (troubles du spectre autistique/ troubles du comportement / troubles du langage).
  - Direction d'écoles > formation continue sur le sujet
- Sur l'aspect prévention : L'inspecteur est souvent prévenu tardivement. Peut être faut il aller plus rapidement vers du collectif au niveau de l'école, et ensuite, se retourner plus rapidement vers le niveau circonscription. Les pôles ressources se mettent en place. Ils permettent de discuter des situations avec des professionnels. Peut être à activer plus tôt.
- Déploiement des pôles ressources. Ils inclueront des représentants du médico-social (éducateurs/ices...)
- La situation n'est pas récente (Guide sur éducol qui existe depuis 10 ans). Un guide académique est en préparation.

OS : Guide académique sur les élèves perturbateurs et/ou à besoins éducatifs particuliers est en cours de rédaction depuis longtemps, devient urgent.

M. Martinez : La crise sanitaire a engendré du retard dans la publication de ce document. Comité de relecture composé récemment un point sera fait le 1<sup>er</sup> février prochain, puis CHSCT académique le 9 février.

Problématiques notamment abordées dans ce guide :

-comment préparer l'arrivée d'un élève dont la situation est déjà identifiée ?

-pôles ressources et accompagnement

-quand des équipes sont en grande difficulté ou ont subi des violences, quelles mesures peuvent être prises ?

FSU : Dans ce guide académique (version document de travail) , on parle essentiellement des enfants

ayant une notif MDPH. Quelles réponses pour les élèves ne rentrant pas dans le champs du handicap ?

Adm : C'est un point qu'il faudra faire remonter avant la sortie du guide.

OS : Pas assez d'enseignants spécialisés. Question des moyens également en ULIS

FSU : Glissement des structures spécialisées vers les ULIS dont les élèves vont dans les classes ordinaires.

On gère la pénurie des moyens.

Beaucoup d'élèves en ULIS sont en attente de place en ITEP, IME, Sessad, CMPP ...

C'est une question qui doit être traitée en CT (Comité technique) mais qui a des répercussions sur les conditions de travail des personnels.

IEN : Les places dans le médico-social sont insuffisantes c'est vrai mais on y travaille actuellement avec l'ARS. Il a été interpellé par le coordonnateur des ULIS collège du département sur cette question.

OS : La réglementation n'est pas respectée

*(question des effectifs qui en collège dépassent le plus souvent les 12 élèves)*

DASEN : les textes disent « il faut tendre vers... »

IEN : Dans la grande majorité les élèves ne sont jamais 12-14 en même temps dans la classe d'ULIS

FSU : Les délais d'attente sont particulièrement longs. Le nombre de structures d'IME et ITEP augmente alors que le nombre de places diminue. Comment est-ce possible ?

IEN : Le nombre de places diminue mais le nombre d'élèves augmente parce qu'ils ne sont pas tous pris en charge en même temps.

La situation géographique complexifie aussi la prise en charge.

OS : Manque de moyens en classe ULIS et effectifs surchargés des classes ordinaires ne permettent pas une bonne inclusion

IEN : Pourtant depuis 2 ans les élèves inclus sont comptés dans les effectifs des classes ordinaires

DASEN : Il faut accompagner le changement de culture par rapport à la difficulté et la gestion de classe

FSU : Mme Bourget nous avait décliné au dernier CHSCT 3 axes d'intervention en cas de problème avec des élèves perturbateurs. Il nous faudrait un guide synthétique rapide à consulter pour les personnels se trouvant face à de tels problèmes.

Adm : Attention de ne pas multiplier les protocoles

*On peut noter que c'est quand ça les arrange !*

Il pourraient enfermer alors que chaque situation est différente. Il faut plutôt trouver des réponses adaptées à chaque situation. Repérer plutôt les situations-types et les grandes lignes de réaction. L'équipe mobile est une des réponses.

OS : Les enseignants ont beaucoup de réticences à parler de leurs difficultés en classe. Il faudrait une communication institutionnelle pour déculpabiliser les collègues.

DASEN : Il faudrait plutôt porter ce message par le biais des personnes ici présentes dès que possible

OS : Il faut bien souligner que les personnels ne sont pas en difficulté mais qu'ils sont mis en difficulté par leurs conditions de travail !

***Ce dernier point est important et est relevé en préambule dans le guide « Tout personnel qui alerte sur une situation ne doit pas être culpabilisé ou se sentir coupable »***

*Les points importants ont été remontés au CHSCTA qui a eu lieu le 9 février.*